

Matinée thématique – visite d’entreprise

«Comment délaquer, décaper mon substrat? Quoi de neuf?»

mardi 8 octobre 2019 – Thermo-Clean, Heusden-Zolder

La rénovation de pièces revêtues de dépôts organiques ou métalliques est un problème auquel sont confrontés tous les applicateurs. Il peut se produire des défauts nécessitant l'élimination des revêtements non conformes. Si certains de ces défauts sont imputables à une mauvaise préparation de la surface avant traitement, d'autres raisons prévalent. Certaines sont liées aux problèmes d'encrassement de supports ou autres éléments de transport des pièces et dont la présence peut occasionner des dysfonctionnements importants. Les autres sont liées à l'élimination d'un revêtement dégradé, terni ou nécessitant un remplacement. Il s'agit donc d'enlever le revêtement sans altérer le substrat, par un procédé adapté respectant le personnel et l'environnement.

Afin d'illustrer cette matinée thématique nous visiterons les ateliers de l'entreprise Thermo-Clean.

Le Groupe Thermo-Clean est spécialisé dans le décapage chimique et thermique du métal dont il est un des principaux acteurs sur le marché belge. L'entreprise possède par ailleurs une grande expertise en matière de nettoyage thermique d'échangeurs thermiques, nettoyage de filtres et enlèvement de plastique ou de caoutchouc de pièces métalliques. Les techniques disponibles au sein de l'entreprise sont multiples: fours à pyrolyse pour le décapage thermique; décapage acier, aluminium, par aspersion, nettoyage ultrasons, mordantage et passivation acier et acier inoxydable pour les traitements chimiques;

microbillage, sablage et grenailage, nettoyage haute pression... L'environnement étant une préoccupation centrale dans chacune de ses activités, l'entreprise s'emploie à minimiser l'impact environnemental de ses méthodes de nettoyage: émissions de CO₂, produits chimiques, consommation d'énergie, flux des déchets.

PROGRAMME

- 9h00 Accueil
- 9h30 Mot de bienvenue
- 9h40 Introduction aux différents procédés de décapage
- 9h55 Contraintes législatives et environnementales
SPW - Pascal Massart
- 10h15 Décapage, délaquage chimique et thermique industriel
Thermo-Clean - Dominique Turcksin
- 10h50 pause-café
- 11h10 Le décapage par induction: avantages et inconvénients de la technologie
Iris - Thierry Geldof
- 11h35 Décapage sans contact: initiation aux technologies innovantes: laser, cryogénie et plasma
BSI Cleaning – Simon Tritz
- 12h00 Témoignage industriel
Renov Coatings - Olivier Roland
- 12h15 Questions/réponses et conclusion
- 12h25 Lunch sandwiches
- 13h40 Visite de Thermo-Clean

LIEU

Matinée: Truckstop, Industrieweg 15 à 3550 Heusden-Zolder
Visite: Thermo-Clean, Dellestraat 45 à 3550 Heusden-Zolder (à 2 min. en voiture du lieu de conférence)

PARTICIPATION

Membre VOM: 135 €/personne
Non-membre: 195 €/personne
Ce prix comprend l'inscription aux conférences, au lunch et à la visite.

RÉSERVATION

Formulaire d'inscription à renvoyer dûment complété au secrétariat de VOM-Promosurf pour le **26 septembre 2019** au plus tard. Possibilité de s'inscrire en ligne sur **www.promosurf.be**. Pour la visite, Thermo-Clean se réserve le droit de refuser des participants.

La confirmation d'inscription et le plan d'accès vous seront envoyés une semaine avant l'activité. Annulation uniquement par écrit impérativement avant le 26 septembre 2019.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à Marie-Dominique Van den Abbeele, VOM-Promosurf, Kapeldreef 60 à 3001 Leuven, T +32 (0)16 40 14 20, e-mail: promosurf@vom.be.

INSCRIPTION

A renvoyer pour le 26 septembre 2019 au plus tard au secrétariat VOM-Promosurf ou via www.promosurf.be

S'inscrit à la matinée thématique «Comment délaquer, décaper mon substrat? Quoi de neuf?» du 8 octobre 2019 à Heusden-Zolder:

Nom et adresse de l'entreprise:

Nom(s) du (des) participant(s) et adresse(s) de courrier électronique:

Téléphone: n° T.V.A.:

Adresse et référence de facturation:

Le soussigné paiera les frais de participation de 135 €/pers. (membre VOM) ou de 195 €/pers. (non-membre) dès réception de la facture. L'inscription est irrévocable. **Signature et cachet de l'entreprise**